

Certificat d'Agroéquipement Viticole

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux - Engins agricoles et forestiers**

Secteur de la production viticole : conduite et entretien des enjambeurs viticoles et de leurs accessoires (charrue, appareils de traitement, rogneuse, épandeur, rogneuse...).

Code(s) NAF : **01.21Z**

Code(s) NSF : **210u**

Code(s) ROME : **A1101**

Formacode : **21055**

Date de création de la certification : **01/01/1970**

Mots clés : **viticulture**, **CONDUITE ENGINS**, **Sécurité**, **Règlages**

Identification

Identifiant : **2121**

Version du : **18/10/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Reconnaissance dans la convention collective régionale des vins de Champagne (IDCC 1384) sous la dénomination de mécanique-machinisme, et de la convention des exploitations viticoles de Champagne (IDCC 8216)**

Non formalisé :

- **pas**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification atteste des compétences en conduite d'un enjambeur en toute sécurité et en entretien et réglages des outils utilisés en viticulture.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- pas

Descriptif général des compétences constituant la certification

Réaliser en toute sécurité la conduite, les réglages et l'entretien courant de l'enjambeur et de ses accessoires (charrue, pulvérisateur, épandeur, rogneuse...) en appliquant les notions de mécanique et de machinisme viticole.

Détecter les éventuelles pannes.

Rendre compte des tâches réalisées.

Modalités générales

Formation de 150 h minimum, en alternance.

Public visé par la certification

Tous publics

La formation se décompose en 8 modules :

Module 1 : initiation à l'utilisation du tracteur enjambeur

Module 2 : Les équipements : distributeurs, épandeurs et pulvérisateurs

Module 3 : Les autres équipements : matériels de travail du sol, le matériel frontal

Module 4 : Le constat d'une panne

Module 5 : La mécano-soudure

Module 6 : Les moteurs thermiques

Module 7 : Les transmissions mécaniques et hydrauliques

Module 8 : L'asservissement hydraulique et électrique

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Le certificat atteste des capacités de son possesseur en matière d'emploi qualifié, ce qui lui offre des opportunités d'emploi dans ce domaine. de plus, le certificat est positionné dans les conventions collectives suivantes :

convention collective des exploitations viticoles de Champagne IDCC 8216

convention collective régionale des vins de Champagne IDCC1384.

Pour l'entité utilisatrice

Critère d'embauche et de compétences professionnelles dans le domaine de la production viticole

Niveau de qualification pour les détenteurs de la certification

Répondre aux besoins des entreprise en matière d'offres d'emploi

Evaluation / certification

Pré-requis

Age minimum de 18 ans, posséder le permis de conduire B

Compétences évaluées

Souder à l'arc 2 pièces métalliques, préalablement préparées par le candidat ;

Conduire dans une vigne un enjambeur et ses équipements nécessaires au travail de la vigne et du sol ;

Mettre en oeuvre les divers équipements de l'enjambeur : les monter, les régler, les conduire, les entretenir et les remiser ;

Rendre compte du travail réalisé et des observations faites.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Centre(s) de passage/certification

- Ecrit : Locaux du CFPPA de Avize, Soudure : atelier du centre de formation, Pratique et oral : vignoble Veuve Clicquot à Vertus.

Emploi qualifié et Vigneron confirmé

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat d'Agroéquipement Viticole

Plus d'informations

Statistiques

Chaque année entre 35 et 40 personnes s'inscrivent à cette certification. Entre 20 et 25 personnes sont certifiées chaque année.

Autres sources d'information

Sites internet : Corporation des Vignerons de Champagne, du Comité Interprofessionnel des Vins de la Champagne (C.I.V.C.), de l'Union des Maisons de Champagne (U.M.C.), des Chambres d'Agriculture de la Marne et de l'Aube, des établissements de formation professionnelle viticole champenois publics et privés.

Pôle Emploi, Délégation Régionale du F.A.F.S.E.A.